



Conditions de rémunération des prestations d'évaluation

Référence : GEN EVAL INF 02

Indice de révision : 05

Date d'application : 03/01/2012

1- Honoraires

A partir du 1^{er} janvier 2012, les montants forfaitaires des prestations effectuées pour le Cofrac par les évaluateurs et experts sont les suivants :

- Evalueur/Expert/Superviseur : 717 € HT / jour sur site
- Responsable de l'évaluation : 818 € HT / jour sur site

2- Frais de mission

Les frais de mission sont remboursés aux frais réels, sur présentation de justificatifs, dans la limite du respect des principes et des barèmes fixés par le document GEN CPTA PROC 01 en vigueur au moment de la mission. Ce document est consultable sur le site du Cofrac : www.cofrac.fr - documentation en ligne.

3- Facturation

Les honoraires et frais de mission font l'objet d'une facture adressée au Cofrac à l'issue de la prestation.

LA VERSION ELECTRONIQUE FAIT FOI